

Une taxe pour tous les colocs



■ La taxe d'habitation peut être source de conflit en cas de colocation. iStock/City Presse

Un colocataire sortant peut être tenu de s'acquitter des impayés de loyers pendant les six mois qui suivent son départ, à moins qu'une nouvelle personne n'ait emménagé à sa place. En cas de départ inopiné, les colocataires restants n'ont donc pas à redouter de difficultés financières. Mais le principe ne s'applique pas pour la taxe d'habitation.

Cet impôt local ne peut en effet être établi qu'au nom de deux occupants maximum pour un même logement. Ce sont alors eux qui sont tenus solidairement responsables du règlement de la taxe et qui seront potentiellement inquiétés en cas de non-paiement. Le partage de cette charge avec d'éventuels colocataires supplémentaires relève donc d'un simple arrangement privé, impossible à faire valoir auprès du Centre des finances publiques.

MA CARRIÈRE

Un coup de pouce au premier emploi

Une nouvelle prime se charge d'aider le jeune diplômé à prendre son envol.

Afin de donner un coup de pouce aux jeunes actifs, le gouvernement a annoncé toute une série de mesures destinées à la jeunesse. La création d'une aide financière à la recherche du premier emploi, dite ARPE, fait partie du lot. Voté dans le cadre de la loi Travail, ce dispositif est entré en vigueur fin août. Son objectif est d'accompagner financièrement la période d'insertion professionnelle, qui sépare la sortie des études et l'accès au premier emploi.

Des bénéficiaires ciblés

Pour prétendre à ce coup de pouce, il faut avoir moins de 28 ans, être à la recherche d'un emploi, avoir des ressources modestes et être titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle de l'enseignement scolaire ou de l'enseignement supérieur. Sont donc concernés les étudiants issus d'un CAP, CAP agricole, bac pro, bac technologique, brevet professionnel, brevet des métiers d'art et brevet de technicien, DUT, BTS, licence, master, etc.

Les animaux entrent en politique

Créé très récemment, le Parti animaliste compte bien faire entendre sa voix pour les prochaines élections.

À cinq mois des élections présidentielles, tandis que certains, de droite comme de gauche, tentent de convaincre les électeurs sur des sujets aussi cruciaux que le chômage, l'éducation ou l'insécurité, d'autres misent sur une cause qui intéresse beaucoup moins la classe politique : la protection animale. Lancé en novembre dernier, le Parti animaliste, composé de quelques militants associatifs, d'ingénieurs, d'avocats ou encore de professeurs, compte bien peser dans la balance pour les prochains scrutins.

Un parti animaliste, pour quoi faire ?

« Faire émerger la question animale dans le champ politique », c'est ainsi qu'Isabelle Dudouet-Bergey résume le projet de ce nouveau mouvement. La cofondatrice du Parti animaliste part du constat que les acteurs politiques n'ont pas réussi à prendre en



■ Le Parti animaliste a déjà listé de nombreuses propositions pour améliorer la condition des animaux et peser dans le débat politique. iStock/City Presse

compte l'opinion des Français sur la protection des animaux. Selon un sondage Ifop de 2012, 81 % des sondés jugent en effet la cause animale importante et 29 % déclarent que les propositions des candidats sur cette question peuvent influencer leur vote.

Pour le Parti animaliste, il y a donc urgence à « porter la voix des Français qui souhaitent

un réel changement quant au sort réservé aux animaux ». Pour ce faire, Isabelle Dudouet-Bergey espère pouvoir présenter des candidats aux prochaines élections législatives afin de sensibiliser les électeurs et de faire pression sur les autres élus.

Un pari risqué mais probablement gagnant lorsqu'on sait que les Français sont de plus en plus attachés au bien-être animal.

Quant à savoir s'il s'agit là d'un sujet prioritaire, la cofondatrice du Parti animaliste rappelle à juste titre qu'il existe « un lien de causalité très important entre les violences faites aux animaux et celles faites aux humains. Par ailleurs, l'élevage des animaux de consommation impacte très négativement l'environnement. »

En pratique

Le Parti animaliste a déjà rédigé une charte des valeurs et listé tout un tas de propositions concrètes. Parmi elles, l'abolition de la corrida et des combats de coqs, la création d'un ministère de la Protection animale, l'interdiction de l'abattage des animaux sans insensibilisation préalable ou encore la réduction de 25 % de la consommation de viande d'ici à 2025.

MA SANTÉ

Les radios médicales se recyclent



■ Les radiographies médicales, notamment argentiques, sont très toxiques et doivent être recyclées. iStock/City Presse

La plupart des images médicales sont encore aujourd'hui au format argentique. Outre un support en polyester, ces radiographies intègrent alors une couche sensible composée d'un mélange de gélatine et de sels d'argent, un métal lourd hautement polluant et non traité par le circuit des ordures ménagères. La loi oblige tous les établissements de santé à recycler leurs images médicales mais cela ne vous garantit pas qu'un point de collecte soit mis à votre disposition. De même, si certaines déchetteries municipales acceptent vos radios, ce n'est pas le cas de toutes. Pourtant, la valorisation de l'argent contenu dans ces clichés peut rapporter gros !

L'entreprise Rhône-Alpes argent s'est spécialisée dans le traitement de ces déchets et a organisé son propre réseau de collecte au niveau national en installant des points d'apport volontaire dans les hôpitaux, les centres de santé ou de sécurité sociale. La société s'est également alliée avec des associations comme l'Ordre de Malte et la Pharmacie humanitaire internationale qui collectent elles aussi ces radios pour ensuite les revendre à Rhône-Alpes argent.

► www.rhone-alpes-argent.fr/

A LIRE DEMAIN

Votre santé :
comment chasser les blues du père Noël ?



■ Quelque 126 000 jeunes diplômés d'origine modeste seraient éligibles à la nouvelle aide à la recherche du premier emploi en cette rentrée 2016. iStock/City Presse

Côté ressources, seuls sont ciblés les étudiants boursiers sur critères sociaux, de même que les apprentis justifiant d'un revenu brut global inférieur à 33 100 € sur l'avis fiscal 2015 pour les revenus 2014. À noter : si vous êtes fiscalement rattachés à vos parents, ce sont leurs ressources qui sont prises en compte. L'ARPE atteint 200 € pour les jeunes ayant obtenu un diplôme de l'enseignement scolaire,

contre 300 € pour ceux titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur passés par la voie de l'apprentissage. Quant aux étudiants boursiers ayant fait des études supérieures, ils bénéficient d'une aide égale au montant de la bourse sur critères sociaux qu'ils ont touchée au cours de la dernière année de préparation de leur diplôme, soit de 100 à 550 € par mois.

Cette aide est versée de façon mensuelle pendant

une durée maximale de quatre mois et échappe aux impôts. Si le bénéficiaire trouve un emploi avant l'échéance et que son salaire dépasse 891 €, il doit alors en informer le Crous chargé de verser l'allocation pour y mettre fin. Attention : vous devez envoyer votre demande dans les quatre mois qui suivent l'obtention du diplôme !

► Rendez-vous sur le site officiel www.messervices.etudiant.gouv.fr/.